

Document N°2

Courrier adressé au Président du CA de VNF.

Montech, le 7 octobre 2009

Monsieur le Président
Du Conseil d'Administration
de Voies Navigables de France

Objet : conseil d'administration du 8 octobre 2009
Tarifs péages plaisance

Monsieur le Président,

Le 18 septembre 2009, l'Association Nationale des Plaisanciers en Eaux Intérieures a été conviée à la présentation des nouveaux calculs de péages étudiés par Bearingpoint qui seraient soit disant mis en place sur deux ans soit 2010 -2011.

Suite à cette réunion, il nous a été transmis "un relevé de décision".

L'Association Nationale des Plaisanciers en Eaux Intérieures n'approuve pas ce relevé de décisions car il n'est pas complet et porte à interprétation.

De plus, il vous sera proposé demain une grille tarifaire de l'augmentation des péages pour la plaisance que nous n'avons pas approuvée en totalité.

Le montant des nouveaux forfaits (saison printemps, saison automne, saison hiver) ne nous a pas été présenté, ni le montant du forfait trois jours, ni le montant en augmentation de plus de 10% du tarif année liberté pour la quatrième catégorie et de plus de 15 % pour le montant du tarif année liberté pour la cinquième catégorie, donc nous n'avons pas donné notre aval sur ces montants.

Nous avons seulement approuvé une augmentation de 1,50% sur le montant des péages 2010 par rapport au tarif 2009.

Bien que la plaisance n'ait pas de représentant au conseil d'administration de VNF, il serait normal que nous ayons copie des délibérations qui vous sont proposées, avant chaque CA, surtout quand elles nous concernent et que l'on s'appuie sur notre association pour dire que les usagers ont été consultés ou ont donné leur accord.

J'ai demandé copie de cette délibération, je viens de la recevoir ce jour à 12 h 09.

En vous réaffirmant que nous désapprouvons ces tarifs, ainsi que la méthode qui consiste à dire qu'une association représentante des usagers les a approuvés ; nous souhaitons que vous fassiez état de notre courriel au conseil d'administration de demain.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes sentiments respectueux.

Gilbert VALENTIN
Président de l'ANPEI